

Sion, le 13 février 2020/as

20200213\_Communiq \_ConditionsSalariales\_FR

Communiqu  de presse

## **Nouvelles grilles salariales pour le personnel des EMS valaisans**

Les travaux, d but s en 2018, sont finalis s et d'autres mesures sont   l' tude

**La strat gie 2019 – 2023 de l'AVALEMS, ent rin e en 2018, pose des objectifs clairs concernant les conditions salariales et les conditions de travail au sein des  tablissements m dico-sociaux valaisans. C'est dans ce contexte que l'association a appliqu  au 1<sup>er</sup> janvier 2020 le taux de rench rissement le plus  lev  de la branche   0.4% pour tous les employ s. Par ailleurs, les travaux concernant les conditions de travail seront poursuivis. Toutefois, suite   la rupture du lien de confiance avec le syndicat des services publics (r gion Valais), l'AVALEMS continuera ses travaux sans ce dernier. Les n gociations concernant une convention collective de travail restent, quant   elles, suspendues. L'analyse concernant l'introduction d'un salaire minimum de 4'000.- CHF pour tout le personnel des EMS valaisans,   l' tude depuis 2018, est aujourd'hui finalis e par la commission interne. En cas d'approbation par les organes d cisionnels, l'entr e en vigueur se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

### **Salaire minimum de 4'000.- CHF**

Les travaux concernant l'introduction d'un salaire minimum de 4'000.- CHF ont d but  en 2018 par une commission interne. Des simulations ont  t  r alis es dans ce cadre et ont permis d' tablir les incidences d'une telle d cision. Les conditions de travail au sein des EMS valaisans repr sentent, conform ment   la strat gie 2019 – 2023 de l'AVALEMS, une pr occupation majeure pour ses membres. Les travaux relatifs   l'introduction d'un salaire minimum de 4'000.- CHF pour tout le personnel des EMS valaisans sont aujourd'hui finalis s. En cas d'approbation par l'Assembl e g n rale de l'AVALEMS le 16 juin 2020, puis par le D partement de la sant , des affaires sociales et de la culture (DSSC), l'introduction se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour tous les employ s en EMS.

### **Conditions de travail**

Sous l'axe strat gique « Le personnel comme ressource cl  : les bons profils, en quantit  suffisante », l'AVALEMS a d cid  de mettre en place plusieurs mesures afin d'am liorer le quotidien des employ s en EMS. Dans ce cadre, une  tude sur les risques psychosociaux et les pratiques li es   la gestion des ressources humaines dans les EMS a  t  men e en 2018 et 2019. L'AVALEMS a mandat  un bureau ind pendant pour analyser la situation dans les EMS valaisans. Une r flexion sur la base des

recommandations établies par le bureau Vicario Consulting sera menée au sein de la commission thématique interne à l'AVALEMS.

D'autres parts, de nombreuses mesures sont déjà réalisées, comme par exemple :

- Introduction par l'AVALEMS d'un catalogue de formations de courte durée pour le personnel des EMS valaisans en complément à l'offre existante ;
- Nouvelle obligation pour les EMS, par le biais du système de management de la qualité, de consulter le personnel sur les conditions de travail (commission du personnel) ;
- Nouvelle obligation pour les EMS, par le biais du système de management de la qualité, d'appliquer une politique de formation active pour tout le personnel des EMS ;
- Définition claire, par le biais d'une charte entre l'AVALEMS et la société médicale du Valais, du rôle du médecin du personnel au sein des EMS valaisans ;
- Mise en place par l'AVALEMS d'un pool d'éthique clinique et d'un processus clair pour les demandes de prise en charge éthique à disposition de tout le personnel des EMS valaisans ;
- Analyse préliminaire par l'AVALEMS relative aux violences à l'encontre du personnel des EMS.

**Contact à disposition de la presse (FR)**

Arnaud Schaller, directeur, 079 953 20 52, [arnaud.schaller@avalems.ch](mailto:arnaud.schaller@avalems.ch)

*L'AVALEMS est l'association faitière des établissements médico-sociaux (EMS) valaisans. Elle défend les intérêts de ses 41 membres pour un total de plus d'un million de nuitées, 52 sites, 3261 lits, 7330 employés, 151 apprentis dans les deux régions linguistiques du Canton. En ce sens, l'association se veut un acteur proactif dans le cadre de la politique de santé et met en œuvre divers projets favorisant la gestion d'établissements médico-sociaux.*